

Nom – Prénom de l'enfant

Classe

Fonctionnement du Centre de loisirs « vacances de Noël »

- ✓ Il est impossible d'arriver pour le déjeuner.
- ✓ Si votre enfant n'est pas prévu au périscolaire et que vous avez besoin de le déposer avant 9h00 ou le laisser après 17h00 merci de contacter le secrétariat enfance.
- ✓ Vous pouvez déposer votre enfant en journée Centre de loisirs **à partir de 9h00 et ce jusqu'à 9h45** et vous pouvez récupérer votre enfant **à partir de 16h30 jusqu'à 17h00**. En dehors de ces horaires le péri-loisirs vous sera facturé.

Le Centre Social ferme à 17h00 le mardi 24 décembre 2024

	Péri loisirs Matin 7h00 - 9h00	Matin 9h00 - 12h00	Cantine 12h00 - 13h30	Après midi 13h30 - 17h00	Péri loisirs Soir 17h00 - 19h30
Lundi 23 décembre 2024					
Mardi 24 décembre 2024					
Mercredi 25 décembre 2024					
Jeudi 2 janvier 2025					
Vendredi 3 janvier 2025					

Les conditions d'annulation des vacances de Noël sont différentes en raison de la fermeture du centre social. Les annulations pour les jours d'ouverture devront être faites **au plus tard le vendredi 20 décembre à 12h00** pour le lundi 23 et le mardi 24 décembre 2024. **Et au plus tard le lundi 23 décembre à 12h00** pour le jeudi 2 et le vendredi 3 janvier 2025.

- **Le Centre Social est fermé le jeudi 26 – vendredi 27 – samedi 28 - lundi 30 et mardi 31 décembre 2024**

Je certifie avoir pris connaissance des modalités d'inscription.

Date et Signature

DATE LIMITE D'INSCRIPTION – MARDI 3 DECEMBRE 2024

Toute inscription remise après la date limite sera traitée en fonction des places disponibles et du taux d'encadrement.